



Titre de Technicien polyvalent son et lumière

Niveau 4

Arrêté du 27 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien polyvalent son et lumière" avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 30 décembre 2022.

Fiche RNCP :11500

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11500/>

En cours de reconduction

Code(s) NSF : 323r : Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle :
contrôle, prévention, entretien

Version IV / Novembre 2023



441 grande rue, 01 700 - Miribel
miribel.irpa@gmail.com
Direction - 06.60.44.71.58
Secrétariat - 06.63.60.21.04

www.irpa-formation.com

 IrpaFormation

 IRPA Formation

L'**Institut de Recherche Pédagogique (IRPA)** a créé le titre de technicien Polyvalent Son et Lumière en 1999. Premier enregistrement au JO le 27 août 2008 sous l'appellation Assistant son et Lumière.

Objectif général :

Le technicien polyvalent son et lumière participe de la réalisation d'un spectacle vivant, met en place le matériel nécessaire, effectue la sonorisation et/ou la mise en lumière du spectacle, effectue l'entretien et la maintenance du matériel, peut réaliser la prise de son et/ou concevoir les lumières d'un spectacle.

Il travaille dans des structures de tailles très variables selon le type d'entreprises. Cela va des théâtres, aux salles de concert, aux salles de spectacles ou dans des salles municipales. Il peut travailler aussi avec des compagnies de théâtre, des groupes de musique, des entreprises de prestations ou dans des festivals.

Il travaille le plus souvent avec un régisseur son ou un régisseur lumière.

Il peut être amené à avoir une autonomie partielle dans le choix du matériel de sonorisation ou des matériaux d'éclairage, comme il peut être amené à remplir une partie des responsabilités du régisseur son et/ou lumière avec lequel il travaille. En général, dans ce cadre, il travaille sous l'autorité du régisseur son et/ou lumière.

Le technicien polyvalent son et lumière peut être amené à travailler de manière beaucoup plus autonome notamment pour certaines prestations sonores qu'il va réaliser ou certaines créations lumière qu'il peut concevoir. Cette autonomie de responsabilités se retrouve souvent quand le technicien polyvalent son et lumière est engagé auprès d'un « petit » théâtre, d'une compagnie ou d'un groupe de musique en émergence.

Public concerné :

Aucun prérequis exigé.

Toutefois sont souhaitées :

_une connaissance des métiers de l'intermittence et du monde du spectacle vivant

_un niveau en mathématique et en électricité niveau seconde

_un goût artistique

_l'envie de travailler en équipe

Les places en formation étant limitées, les candidatures seront validées suite à des tests de sélections écrits et un entretien avec un jury de professionnels.

Modalités pédagogiques :

La formation s'appuie sur une construction pédagogique axée sur la pratique, la mise en situation professionnelle et la théorie.

Elle est constituée de 800 heures en centre de formation et 315 heures (9 semaines) en entreprise.

La formation se déroule dans plusieurs salles de spectacles lyonnaises et permet d'être au plus proche des réalités professionnelles.

Les stagiaires effectuent également deux résidences (concert et théâtre) en collaboration avec des artistes professionnels.

Les stages en entreprise seront choisis durant la formation avec l'aval du responsable « entreprise » de l'IRPA.

Le groupe en formation est limité à 16 personnes.

Validation :

La formation vise l'obtention du titre de « *technicien polyvalent son et lumière* », certification inscrite au RNCP depuis 2008. Cette certification de niveau 4 est délivrée par l'IRPA.

La formation est constituée de deux blocs de compétences, Chacun devant être validés afin d'obtenir la totalité du titre.

Chaque certification obtenue pour un bloc de compétence est capitalisable à vie.

La certification complète peut donner lieu à une procédure de VAE (voir ci-dessous).

L'inscription au RNCP est en cours de reconduction.

Equipe pédagogique :

L'équipe pédagogique pluridisciplinaire est constituée de professionnels riches d'une très solide expérience dans les différents métiers des techniques du spectacle.

Composée d'intermittents et d'intervenants dans les domaines spécifiques de la sécurité ou de l'habilitation électrique notamment, cette équipe fidèle et impliquée participe activement de la construction didactique et pédagogique de la formation.

La formation est placée sous la coresponsabilité de Stéphane Terris (Ingénieur du son) et Rémi Mallet (régisseur Lumière), elle est mise en œuvre sous l'autorité de Loïc Pagé, directeur de l'IRPA.

Compétences visées :

Compétences transversales :

- un bon relationnel avec les techniciens et les personnels des structures d'accueil
- une bonne écoute des artistes
- un esprit critique constructif et propositionnel
- une bonne culture artistique (musique, théâtre, danse...) autour du spectacle vivant
- une bonne culture générale et scientifique.

Compétences en sonorisation :

- prépare et installe des équipements de sonorisation
- possède une bonne maîtrise des moyens professionnels de prise de son
- sonorise un spectacle
- possède une bonne maîtrise des appareils de sonorisation de salle
- a une bonne connaissance des signaux et normes de base
- a une formation à la prévention des risques auditifs
- débranche l'ensemble du matériel son
- réalise la maintenance du matériel son défectueux.

Compétences en lumière :

- prépare et installe un parc lumière
- possède une bonne maîtrise des moyens professionnels d'éclairage
- met en lumière un spectacle
- a une bonne maîtrise d'un jeu d'orgues et autres ordinateurs
- a une formation à la prévention des risques électriques
- peut travailler en hauteur
- démonte un grill en toute sécurité
- réalise la maintenance du matériel lumière défectueux.

Contenus de la formation :

La formation se décompose en module de formation :

Lumière et asservis : 200h

Exploitation d'un parc numérique // Installation d'un grill en fonction d'une fiche technique // Câblage et démontage // Conception d'un plan de feu...

Sonorisation : 200h

Gestion d'un système de sonorisation en fonction d'un lieu // Application pratique d'une sonorisation // Installation et gestion d'un parc de micros // Câblage d'un plateau // Consoles analogiques et numériques...

Résidences : 70h

2 résidences d'une semaine // Théâtre et Musiques actuelles // Réalisation par les stagiaires // Collaboration avec des artistes professionnels // Représentations publiques en fin de résidences

Sécurité : 35h

Connaissance de la législation du spectacle // Décryptage des consignes et de leurs représentations // Contraintes de sécurité d'un lieu accueillant du public

Electricité : 78h

Connaissance de base de l'électricité // Courant continu, courant alternatif, contrôle des puissances // Les hautes puissances

Habilitation électrique : 21h

Validation des connaissances en électricité et sécurité // Habilitation suivant niveau B1 B2 BR

Mathématiques : 70h

Remise à niveaux sur les concepts de base liés à des applications pratiques aux métiers // Algèbre : Fonctions affines, sinusoidales, logarithmiques // Géométrie : Thalès, Pythagore.

Connaissances générales : 70h

Droit du travail, notions d'économie // Fondements de la citoyenneté, l'Europe // Débats autour des notions de cultures artistiques // Histoire du théâtre et des techniques du spectacle

Développement durable : 21h

Événements culturels et développement durable : Eco festival // Initiation à l'écocitoyenneté

Entreprises : 35h

Travaux de recherche autour de l'entreprise / Écriture du mémoire

Les modules peuvent être transversaux aux blocs de compétences.

Les blocs de compétences donnent lieu à une procédure de certification particulière (voir référentiel).

Prix et modalités de financement :

Le prix de la formation est de 6300€.

L'IRPA n'est pas assujéti à la TVA (art 293B du CGI).

La formation peut être prise en charge et financée au titre des diverses possibilités de formation professionnelle continue. Consultez l'IRPA pour en savoir plus.

Formation et Handicap :

Les centres de formation sont tenus de (Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail) :

- **Accueillir** les personnes handicapées en formation **sans discrimination** ;
- **Garantir l'égalité des droits et des chances** des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Comment ?

- **Par le développement de l'accessibilité pédagogique des formations** : en pensant et en organisant l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir. (Référence : Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.)
- **En développant la capacité de ses équipes à organiser la compensation du handicap** des personnes en formation, autant que nécessaire. (Articles D5211-1 à D5211-6 et suivants du Code du travail)
- **En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des locaux** du centre de formation (administration / lieux de formation) sous peine de sanctions. Obligation qui s'impose à tout établissement recevant du public (ERP)

Qu'en est-il à l'IRPA ?

L'ensemble de nos lieux de formation qui se trouvent à l'étage, sont accessibles via un ascenseur. Les salles sont toutes conformes ainsi que les WC.

Notre équipe est sensibilisée à l'accueil des personnes en situation de handicap. Ainsi, que ce soit sur le plan de l'accueil, de la gestion administrative et financière du dossier de formation, ou sur le plan pédagogique, nous sommes à l'écoute de chaque individualité.

Nous recevons chaque candidat lors d'un entretien individuel où nous évoquons les éventuelles difficultés, les compensations qui seraient nécessaires et donc les aménagements à mettre en place en formation. De plus, un suivi régulier est assuré afin de suivre votre parcours de formation. Cap emploi et l'AGEFIPH nous font confiance depuis de nombreuses années.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre référent handicap :

Loïc Pagé au 06 63 60 21 04

Indicateurs de réussite depuis 2005:

94% de réussite à l'examen

Plus de 350 techniciens son et lumière ayant obtenus le titre RNCP

3% de validation partielle

Moins de 2% d'abandons

87% d'insertion professionnelle à cinq ans.

Taux de satisfaction de 92%

Evaluation certificative :

La formation vise l'obtention du titre de « *technicien polyvalent son et lumière* », certification inscrite au RNCP depuis 2008. Cette certification de niveau 4 est délivrée par l'IRPA.

La formation est constituée de deux blocs de compétences, Chacun devant être validés afin d'obtenir la totalité du titre.

Chaque certification obtenue pour un bloc de compétence est capitalisable à vie.

La certification complète peut donner lieu à une procédure de VAE.

Les évaluations se déroulent en trois temps distincts :

_ Les écrits :

Conçu autour des connaissances théoriques acquises, ce temps comprend un contrôle continu en sciences appliquées, en électricité, en sécurité, en connaissances générales, en sonorisation et en technique d'éclairage, puis fait l'objet d'une évaluation finale écrite reprenant tous ces domaines, ceci sous la forme d'études de cas et de questions textes.

_ L'examen pratique :

Il s'agit d'une mise en situation réelle, face à un groupe de musique dans une salle de spectacle.

Le candidat devra mettre en place un système de sonorisation puis à réaliser la diffusion d'un titre du groupe en situation de concert.

Puis, il devra mettre en lumière le même groupe de musique avant de réaliser la régie lumière d'un titre du groupe en situation de concert.

_ L'entretien professionnel :

Ce temps concerne les capacités du candidat à s'inscrire dans une logique professionnelle. Cette compétence est analysée lors d'un entretien professionnel devant un jury qui échange avec le candidat autour de son rapport de stages en entreprises. Ce rapport remet en perspective les deux stages en entreprises, fait apparaître les bilans des tuteurs ainsi que les acquis techniques réalisés lors de ces stages.

Suite de parcours et débouchés :

Lien vers la fiche RNCP 11500

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11500/#an>

Planning prévisionnel :

La prochaine session débutera au premier trimestre 2024.

Nous contacter pour plus d'information.

Procédure VAE :

**Entretien téléphonique
avec le responsable de l'accompagnement VAE
afin de vérifier la faisabilité de la démarche VAE**

Envoi au candidat de la première partie du dossier

Dépôt de candidature – Recevabilité à la VAE

Envoi au candidat de la seconde partie du dossier

Accompagnement à l'écriture (optionnel)

**Le candidat bénéficie de cinq entretiens avec le responsable
de l'accompagnement**

**Afin d'acquérir la démarche d'explicitation nécessaire à la
partie 2**

Dépôt du dossier VAE (partie 1 et 2)

Etude par le jury du dossier VAE

Entretien avec le candidat

Jury plénier

Validation totale ou partielle du titre ou refus de validation